Boisbriand

AVIS PUBLIC

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS RV-1771 ET RV-1772

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Lors d'une séance tenue le 4 février 2025, le conseil municipal a adopté les règlements ci-après :

RÈGLEMENT RV-1771 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION ET LA MODERNISATION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2025 ET LEUR FINANCEMENT PAR EMPRUNT

Ce règlement décrète l'acquisition et la modernisation de véhicules et d'équipements municipaux prévus au programme de gestion du matériel roulant. Le terme total de l'emprunt et de ses refinancements est établi à 10 ans, remboursable par une taxe spéciale à l'ensemble des immeubles imposables de la municipalité.

RÈGLEMENT RV-1772 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION ET LE REMPLACEMENT DE L'UNITÉ DE CHAUFFAGE À L'ARÉNA ET LEUR FINANCEMENT PAR EMPRUNT

Ce règlement décrète l'acquisition et le remplacement de l'unité de chauffage pour la glace 2 à l'aréna. Le terme total de l'emprunt et de ses refinancements est établi à 10 ans, remboursable par une taxe spéciale à l'ensemble des immeubles imposables de la municipalité.

APPROBATION PAR LES PERSONNES HABILES À VOTER ET PAR LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

Chaque règlement ci-dessus a reçu l'approbation des personnes habiles à voter lors de la tenue d'un registre ouvert à cette fin du 17 au 20 février 2025 et l'approbation de la ministre des Affaires municipales, le 25 mars 2025.

CONSULTATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Toute personne intéressée peut consulter les règlements indiqués dans cet avis, au Greffe de la Ville de Boisbriand, au 940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 120, durant les heures régulières de bureau et sur le site Internet de la Ville au www.boisbriand.ca.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que les règlements indiqués dans cet avis entrent en vigueur conformément à la loi.

Boisbriand, ce 3 avril 2025.

La greffière, Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA